



Gymnastique artistique masculine

VOIE MENANT À LA FORMATION DES CADRES 2025

Critères, processus, délais et communication concernant la formation des cadres 2025 pour les cadres nationaux M18 et M15, le cadre régional et le cadre local

25 mars 2024

Rolf Niederhäuser

Table des matières

Introduction

Fehler! Textmarke nicht definiert.

1. Composition des cadres 2025	4
1.1 Cadre national M15/2025	5
1.2 Cadre national M18/2025	7
1.3 Cadre régional 2025	9
1.4 Cadre local 2025	12
2. PISTE	13
2.1 Aperçu	13
2.2 Pondération	14
2.3 Graduation des critères	15
2.4 Classement global	15
3. Description détaillée des critères d'évaluation PISTE	16
3.1 Performance du moment en compétition	16
3.2 Performance test du moment	17
3.3 Développement de la performance	19
3.4 Biographie des athlètes	20
3.5 Capacité de résistance	21
3.6 Psyché	23
3.7 Anthropométrie	24
4. Calendrier et communication	24
5. Médecine du sport	25
6. Abréviations	25

Introduction

Le présent document s'appuie sur le *Manuel pour l'identification et la sélection des talents* 2016 de Swiss Olympic.

Il contient les processus, les critères, la communication et le calendrier servant à former les cadres suivants :

- le cadre national M15/2025,
- le cadre national M18/2025,
- le cadre régional 2025,
- le cadre local 2025.

Dans le cadre de la révision générale du concept d'encouragement de la gymnastique artistique, il se peut que des modifications mineures soient apportées à ce document dans le courant de l'année. Si tel devait être le cas, ces adaptations seront communiquées en temps voulu.

1. Composition des cadres 2025

Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble de tous les cadres FSG en 2025.

Alter	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22 und älter						
Jahrgang	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003 und älter						
Programm						EP	P1	P2	P3	P4	P5	P5	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG	FIG			
FTEM	Foundation						Talent						Elite						Mastery						
Phase	F1	F2	F3				T1	T2	T3	T4					Übergang	E1	E2	M							
Schlagwort	Bewegungsgrundformen lernen		Kunstturnen entdecken		Kunstturnen ausüben		Potenzial zeigen	Potenzial bestätigen	Trainieren und Ziele erreichen		Durchbruch schaffen und belohnt werden & Die Schweiz international vertreten					Die Schweiz international vertreten		International Erfolg haben	Sportart dominieren						
Kaderstruktur Cardstruktur																					Silber	Gold			
																						Nationalkader A			
																						Elite	Bronze	Silber	
																							Nationalkader B		
																							Elite	Bronze	
																							Nationalkader C		
																							Elite	Bronze	
																							Nationalkader U21		
																								National	
																							Nationalkader U18		
																							National		
																						Nationalkader U15			
																							Regional		
																						Regionalkader			
																							Lokal		
																						Lokalkader			

1.1 Cadre national M15/2025

- Le cadre national M15 en 2025 est composé d'athlètes nés en 2010, 2011 et 2012.
- Il comporte au maximum 30 athlètes.
- Les athlètes obtiennent une Talent Card National de Swiss Olympic.
- La réalisation des critères en 2024 selon le tableau 1 est décisif pour une admission dans le cadre national M15/2025 :

Année de naissance	Classement PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Infrastructures
2012	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale	22 - 24 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence
2011	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale	24 - 26 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence
2010	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale	24 - 26 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence

Tableau 1

Explication des critères

Classement PISTE

Le classement PISTE est établi fin 2024. Il englobe le résultat de compétition, le résultat test, le développement de la performance et les résultats du questionnaire sur la biographie de l'athlète, la capacité de résistance, le psyché et l'anthropométrie.

Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles ci-après.

Clause médicale

Si un athlète talentueux à haut potentiel¹ n'est pas en mesure de réaliser une performance dans tous les critères d'évaluation en raison d'une maladie ou d'une blessure, le règlement spécial « clause médicale » peut s'appliquer.

L'athlète peut ainsi être admis dans le cadre national M15/2025 même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances susmentionnées.

En cas de doute, la décision est du ressort de la commission de sélection d'entente avec l'entraîneur de domicile.

Volume d'entraînement hebdomadaire

Le volume d'entraînement minimal requis doit être déjà atteint ou être atteint dans un délai prévisible.

¹ Par exemple très bons résultats lors des phases de sélection antérieures, évaluation des entraîneurs, etc.

Formation des entraîneurs

L'entraîneur à domicile doit avoir une formation de niveau CEP ou CED (ou formation équivalente) ou avoir la volonté de la suivre dans les deux ans à venir.

Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué.

Infrastructures

L'athlète peut s'entraîner dans une halle disposant d'engins de gymnastique artistique installés de manière durable.

1.2 Cadre national M18/2025

- Le cadre national M18 en 2025 est composé d'athlètes nés en 2007, 2008 et 2009.
- Il comporte au maximum 15 athlètes.
- Les athlètes obtiennent une Talent Card National de Swiss Olympic.
- La réalisation des critères en 2024 selon le tableau 2 est décisif pour une admission dans le cadre national M18/2025

Année de naissance	Classement PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Infrastructures
2009	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	24 - 24 h	CEP/CED	5 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence
2008	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	24 - 26 h	CEP/CED	5 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence
2007	≥ 50 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	24 - 26 h	CEP/CED	5 athlètes	Salle de gymnastique artistique équipée en permanence

Tableau 2

Explication des critères

Classement PISTE

Le classement PISTE est établi fin 2024. Il englobe le résultat de compétition, le résultat test, le développement de la performance et les résultats du questionnaire sur la biographie de l'athlète, la capacité de résistance, le psyché et l'anthropométrie.

Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles ci-après.

Clause médicale

Si un athlète talentueux à haut potentiel²n'est pas en mesure de réaliser une performance dans tous les critères d'évaluation en raison d'une maladie ou d'une blessure, le règlement spécial « clause médicale » peut s'appliquer.

L'athlète peut ainsi être admis dans le cadre national M18/2025 même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances susmentionnées.

En cas de doute, la décision est du ressort de la commission de sélection d'entente avec l'entraîneur de domicile.

Clause des engins

Lorsqu'un athlète peut obtenir de très bonnes notes D et E à certains engins, mais qu'il ne produit pas de résultat particulier aux autres, il peut néanmoins être admis dans le cadre national M18.

² Par exemple très bons résultats lors des phases de sélection antérieures, évaluation des entraîneurs, etc.

Conditions à remplir :

a) L'athlète obtient les notes suivantes (tableau 3) à au moins deux engins :

	Né en 2009		Né en 2008		Né en 2007	
	Note D	Note E	Note D	Note E	Note D	Note E
Sol	4.5	13.0	4.6	13.1	4.7	13.2
Cheval	4.5	13.0	4.7	13.2	4.9	13.4
Anneaux	4.2	12.8	4.3	13.0	4.4	13.1
Saut	4.4 / 4.0	13.3 / 13.0	4.8 / 4.0	13.8 / 13.4	4.8 / 4.8	14.0 / 13.6
Barres parallèles	4.3	13.0	4.4	13.1	4.5	13.2
Barre fixe	4.1	12.6	4.2	12.8	4.4	13.0

Tableau 3

b)

Remarque : les notes ci-dessus s'appuient sur l'analyse des résultats des CEJ ou du FOJE des dernières années. Elles permettent de participer lors de ces compétitions à des finales par engin, voire de décrocher des médailles.

c) Les notes doivent être obtenues lors de compétitions PISTE officielles, c'est-à-dire des compétitions choisies en été 2024 et, si l'athlète a l'âge requis, lors du test FSG CA 14-17.

d) Lors du test FSG CA 14-17, l'athlète doit effectuer des exercices de base à tous les engins.

e) Par ailleurs, il est nécessaire que l'athlète travaille à tous les engins. Pour les engins pour lesquels il n'a pas de prédispositions particulières, il doit pouvoir atteindre les notes moyennes³. (L'approche consistant à présenter des exercices de compétition à tous les engins et à obtenir des notes moyennes aux engins les plus faibles vise à lutter contre une spécialisation excessive dans cette tranche d'âge).

Volume d'entraînement hebdomadaire

Le volume d'entraînement minimal requis doit être déjà atteint ou être atteint dans un délai prévisible.

Formation des entraîneurs

L'entraîneur à domicile doit avoir une formation de niveau CEP ou CED (ou formation équivalente) ou avoir la volonté de la suivre dans les deux ans à venir.

Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué.

Infrastructures

L'athlète peut s'entraîner dans une halle disposant d'engins de gymnastique artistique installés de manière durable.

³ Par „moyennes“ s'entend les notes des bons généralistes.

1.3 Cadre régional 2025

- Le cadre régional 2025 est composé d'athlètes nés en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.
- Les athlètes obtiennent une Talent Card National de Swiss Olympic.
- La réalisation des critères en 2024 selon le tableau 4 est décisif pour une admission dans le cadre régional 2025 :

Année de naissance	Classement PISTE	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Infrastructures	Critère de la base sportive
2014	≥ 30 points du classement <i>ou</i> clause médicale	18 - 20 h	FC2 complètement sport de performance	7 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2013	≥ 30 points du classement <i>ou</i> clause médicale	20 - 22 h	CEP/CED	7 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2012	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale	20 - 24 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2011	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale	20 - 25 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2010	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale	20 - 25 h	CEP/CED	6 athlètes	Permanent eingerichtete Trainingshalle	Demande motivée
2009	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	20 - 25 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2008	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	20 - 25h	CEP/CED	6 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée
2007	≥ 35 points du classement <i>ou</i> clause médicale <i>ou</i> clause des engins	20 - 25 h	CEP/CED	6 athlètes	Salle entraînement équipée en permanence	Demande motivée

Tableau 4

Explication des critères

Classement PISTE

Le classement PISTE est établi fin 2024. Il englobe le résultat de compétition, le résultat test, le développement de la performance et les résultats du questionnaire sur la biographie de l'athlète, la capacité de résistance, le psyché et l'anthropométrie.

Si un athlète talentueux à haut potentiel⁴ n'est pas en mesure de réaliser une performance dans tous les critères d'évaluation en raison d'une maladie ou d'une blessure, le règlement spécial « clause médicale » peut s'appliquer. L'athlète peut ainsi être admis dans le cadre régional 2025 même s'il n'a pas obtenu suffisamment de points en raison des circonstances susmentionnées.

En cas de doute, la décision est du ressort de la commission de sélection d'entente avec l'entraîneur de domicile.

Clause des engins

Lorsqu'un athlète peut obtenir de très bonnes notes D et E à certains engins, mais qu'il ne produit pas de résultat particulier aux autres, il peut néanmoins être admis dans le cadre régional.

Conditions à remplir :

- a) L'athlète obtient les notes suivantes (tableau 5) à au moins deux engins :

	Né en 2009		Né en 2008		Né en 2007	
	Note D	Note E	Note D	Note E	Note D	Note E
Sol	4.3	12.7	4.4	12.8	4.5	12.9
Cheval	4.2	12.6	4.4	12.7	4.6	12.8
Anneaux	3.9	12.4	4.1	12.6	4.2	12.8
Saut	4.0 / 4.0	13.0 / 13.0	4.4 / 4.0	13.2 / 13.2	4.8 / 4.0	13.6 / 13.3
Barres parallèles	4.1	12.6	4.2	12.7	4.3	12.8
Barre fixe	3.8	12.3	4	12.5	4.2	12.7

Tableau 5

Remarque : les notes partent de l'hypothèse que le potentiel d'avenir de l'athlète est élevé à ces engins.

- b) Les notes doivent être obtenues lors de compétitions PISTE officielles, c'est-à-dire des compétitions choisies en été 2024 et du test FSG CA 14-17 en automne 2024 (concerne uniquement les athlètes nés en 2007, 2008 et 2009).
- c) Lors du test FSG CA 14-17, l'athlète doit effectuer des exercices de base à tous les engins (concerne uniquement les athlètes nés en 2007, 2008 et 2009).
- d) Par ailleurs, il est nécessaire que l'athlète travaille à tous les engins. Pour les engins pour lesquels il n'a pas de prédispositions particulières, il doit pouvoir atteindre les notes moyennes⁵. (L'approche consistant à présenter des exercices de compétition à tous les engins et à obtenir des notes moyennes aux engins les plus faibles vise à lutter contre une spécialisation excessive dans cette tranche d'âge).

⁴ Par exemple très bons résultats lors des phases de sélection antérieures, évaluations des entraîneurs, etc.

⁵ Par „moyennes“ s'entend les notes des bons généralistes.

Volume d'entraînement hebdomadaire

Le volume d'entraînement minimal requis doit être déjà atteint ou être atteint dans un délai prévisible.

Formation des entraîneurs

L'entraîneur à domicile des plus jeunes athlètes doit avoir une formation de niveau FC2 avec complément sport de performance ou équivalente. Pour les athlètes plus âgés, une formation de niveau CEP ou CED (ou formation équivalente) ou avoir la volonté de la suivre dans les deux ans à venir.

Taille des groupes d'entraînement

La taille des groupes d'entraînement ne doit pas excéder le chiffre indiqué.

Infrastructures

L'athlète peut s'entraîner dans une halle disposant d'engins de gymnastique artistique installés en permanence.

Demande motivée

Lorsqu'un athlète n'a pas rempli les exigences requises pour être admis dans le cadre, la base sportive peut adresser une demande motivée à la FSG afin qu'elle tienne tout de même compte de l'athlète pour une carte régionale.

Après un examen approfondi de la demande et une discussion avec ses auteurs, la FSG prendra une décision réfléchie.

Une demande motivée peut s'appuyer sur différents faits et arguments :

- il s'agit d'un athlète ayant changé de voie ou ayant connu un développement tardif et qui a un potentiel de progression marqué à l'avenir,
- l'athlète dispose d'une importance régionale particulière allant au-delà des critères et justifiant la reconnaissance d'une carte régionale,
- l'athlète se trouve dans une situation scolaire extraordinaire qui souligne la nécessité d'une carte régionale,
- d'autres raisons évidentes justifient l'exception des critères habituels.

1.4 Cadre local 2025

- Le cadre local 2025 est composé d'athlètes nés en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.
- Les athlètes obtiennent une Talent Card National de Swiss Olympic.
- Les exigences à remplir en 2024 par l'athlète ou la base sportive indiquées dans le tableau 5 constituent la base d'une admission dans le cadre local 2025.
- La réalisation des critères en 2024 selon le tableau 5 est décisif pour une admission dans le cadre local 2025.

Année de naissance	Volume d'entraînement hebdomadaire	Formation des entraîneurs	Taille des groupes d'entraînement	Infrastructures
2014	9h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée
2013	10h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée
2012	11h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée
2011	11h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée
2010	12h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée
2009	12h	Moniteur.trice J+S de gymnastique artistique	8 athlètes	Salle d'entraînement équipée en permanence <i>ou</i> salle de gymnastique scolaire bien équipée

Tableau 5

- Compétentes pour décider par elles-mêmes du nombre d'athlètes figurant dans le cadre local de leur région, les bases sportives peuvent déposer une demande auprès de la FSG dans laquelle elles confirment pouvoir remplir les exigences énoncées dans le tableau 5.

2. PISTE

PISTE (évaluation pronostique, intégrative et systématique de la part de l'entraîneur) est un instrument servant à évaluer le potentiel d'un jeune athlète pour sa performance ultérieure dans l'élite.

PISTE s'appuie sur le *Manuel pour l'identification et la sélection des talents* de Swiss Olympic et sert à détecter les talents, à les classer selon le modèle FTEM et à attribuer les Swiss Olympic Cards.

PISTE permet de faire un point de situation exhaustif des facteurs de performance adéquats en évaluant le niveau de performance, le niveau de développement et le potentiel d'un athlète par comparaison avec les autres.

Divers critères de performance et d'évaluation sont pris en compte.

Ce processus a pour but d'identifier non seulement les meilleurs athlètes actuels, mais aussi les athlètes les plus aptes à long terme.

2.1 Aperçu

L'instrument PISTE tient compte des critères d'évaluation suivants :

<u>Critère</u>	<u>Méthode de saisie</u>
1. Performance du moment	Résultat de compétition Résultat de test
2. Développement de la performance	Evolution de la courbe de performance sur une période donnée
3. Biographie de l'athlète	Questionnaire portant sur la situation scolaire, les infrastructures et l'environnement social
4. Capacité de résistance	Questionnaire portant sur la propension aux maladies et aux blessures
5. Psyché	Questionnaire portant sur la motivation, la volonté et la situation d'apprentissage
6. Anthropométrie	Questionnaire portant sur le physique (taille, proportions)

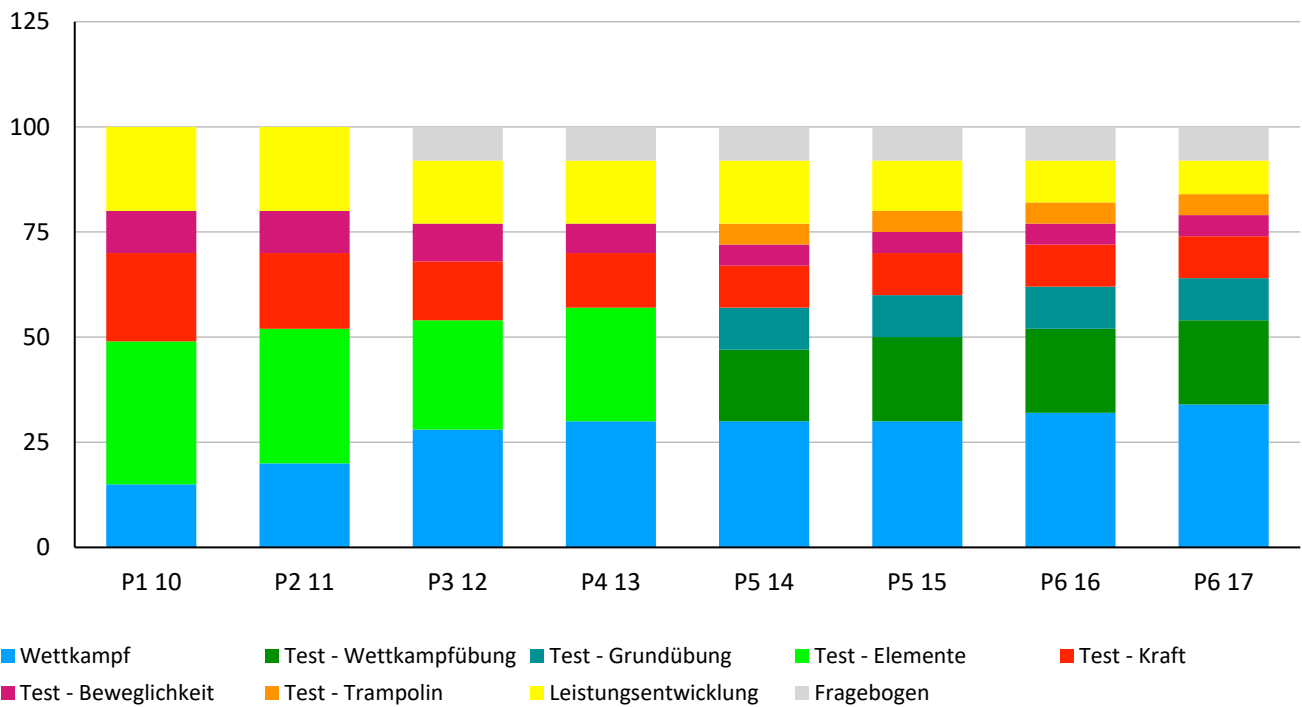
2.2 Pondération

Les critères d'évaluation sont tous pondérés différemment en fonction de l'âge.

Reste qu'en principe...

- le résultat de la compétition gagne en importance avec l'âge,
- avec l'âge le résultat du test FSG perd fortement de son importance primordiale du début,
- la courbe de performance est pondérée en permanence avec une tendance légèrement décroissante,
- les questionnaires restent évalués à un niveau faible.

Cadres		Cadre national M15					Cadre national M18				
Nombre de places disponibles		Maximum 30					Maximum 15				
Age		10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Programme		P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ	CdPJ	
Performance du moment	Compétition	15 %	20 %	28 %	30 %	30 %	30 %	32 %	34 %	Qualification selon directives du cadre national M21	
	Test	Exercice de compétition	0 %	0 %	0 %	0 %	17 %	20 %	20 %		20 %
		Exercice de base	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %	10 %	10 %		10 %
		Eléments	34 %	32 %	26 %	27 %	0 %	0 %	0 %		0 %
		Force	21 %	18 %	14 %	13 %	10 %	10 %	10 %		10 %
		Souplesse	10 %	10 %	9 %	7 %	5 %	5 %	5 %		5 %
Trampoline	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %	5 %	5 %	5 %			
Développement de la performance		20 %	20 %	15 %	15 %	15 %	12 %	10 %	8 %		
Questionnaire sur la psyché		0 %	0 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %		
Questionnaire sur la capacité de résistance		0 %	0 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %		
Questionnaire sur l'anthropométrie		0 %	0 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %		
Questionnaire sur la biographie de l'athlète		0 %	0 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %		



2.3 Graduation

Etant donné que les critères d'évaluation sont saisis avec des valeurs différentes, il est impossible de comparer ces valeurs au premier coup d'œil car les unités diffèrent.

Les résultats sont convertis sur une échelle de 0 à 100 afin de permettre une comparaison. Les détails sur la graduation figurent dans le chapitre 3.

2.4 Classement global

En tenant compte de tous les critères d'évaluation, un classement général PISTE est établi chaque année pour toutes les catégories d'âge. Ce classement constitue le point de départ pour déterminer les membres du cadre pour l'année 2025.

Exemple :

Un athlète de 12 ans vise une qualification dans le cadre national M15/2025. Les résultats suivants sont pris en compte avec la pondération suivante.

Compétition		28%
Test	Eléments	26%
	Force	14%
	Souplesse	9%
Développement de la performance		15%
Questionnaire sur la psyché		2%
Questionnaire sur la capacité de résistance		2%
Questionnaire sur la biographie de l'athlète		2%
Questionnaire sur l'anthropométrie		2%

Si cet athlète figure parmi les meilleurs de son année de naissance dans le classement global PISTE à fin 2024, il est qualifié pour le cadre national M15/2025.

3. Critères d'évaluation PISTE détaillés

3.1 Performance du moment en compétition

Saisie des résultats

La saisie de la performance du moment s'appuie sur les deux meilleurs résultats obtenus parmi un choix de concours de qualification. Les deux résultats sont additionnés et leur moyenne compte comme performance du moment

Compétitions

Compétitions sur lesquelles s'effectue la qualification pour la formation des cadres 2025 :

- Journées cant. gym. artistique Berne/Fribourg 27 – 28 avril 2024 P1 - P6
- Schaffhauser Cup 4 mai 2024 P1
- Journées cant. gym. art. Zurich 11 – 12 mai 2024 P2 - P6
- Journées de gym. art. du Mittelland 18 – 19 mai 2024 P1 - P6
- Championnats suisses juniors 8 – 9 juin 2024 P1 - P5
- Championnats suisses seniors 22 – 23 juin 2024 P6

Graduation du résultat de compétition

Année de naissance		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Programme		P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ
Nombre max. de points		86.65	91.15	94.70	97.75	80.00	84.00	77.00	78.50
Graduation	100 pts	95%	90%	90%	85%	100%	100%	100%	100%
	0 pt	75%	70%	65%	65%	80%	80%	80%	80%

Dans les programmes P1 - P4, les maxims de points sont fixés par les règles du programme national de compétition.

Dans les programmes P5 et P6 (CdPJ), les maxims sont des valeurs finales internationales particulièrement bonnes, basées sur l'expérience, dans cette classe d'âge. Les notes finales avec ces valeurs montrent la progression vers un rang de diplôme ou une médaille lors des championnats d'Europe juniors et ensuite seniors.

Les maxims de points sont revus et modifiés chaque année si nécessaire.

3.2 Résultat du moment dans les tests

Saisie des résultats

Le résultat du test FSG est saisi. Le nombre total de points du test compte comme résultat du moment. Il comprend les plages de mesure suivantes :

	Test FSG 9 - 13 ans	Test FSG 14 - 17 ans
Matière	1. Eléments individuels à tous les engins, plus le trampoline 2. Eléments musculaires 3. Eléments de souplesse	▶ Exercices de compétition à tous les engins ▶ Exercices de base à tous les engins ▶ Eléments individuels au trampoline ▶ Eléments musculaires ▶ Eléments de souplesse

Test FSG

Les tests FSG suivants comptent pour la formation des cadres 2025 :

- Test FSG 9 - 13 ans (nés en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015) 16 – 17 novembre 2024
- Test FSG 14 - 17 ans (nés en 2007, 2008, 2009 et 2010) 19 – 20 octobre 2024

Graduation du résultat du test 9 - 13 ans

Année de naissance	2014	2013	2012	2011
Programme	P1	P2	P3	P4

Technique	Nbre max. points		700.00	1125.00	1545.00	1730.00
	Graduation	100 pts	50%	50%	50%	50%
		0 pt	25%	25%	25%	25%
Force	Nbre max. points		218.00	218.00	218.00	218.00
	Graduation	100 pts	50%	60%	60%	65%
		0 pt	15%	20%	25%	30%
Souplesse	Nbre max. points		84.00	84.00	84.00	84.00
	Graduation	100 pts	90%	90%	90%	90%
		0 pt	60%	60%	60%	60%

Dans les programmes P1 - P4, les maxims de points sont fixés par les règles du programme national de test 9-13 ans.

Les maxims de points sont revus et modifiés chaque année si nécessaire.

Graduation du test FSG 14 - 17 ans

Année de naissance	2010	2009	2008	2007
Programme	P5	P5	CdPJ	CdPJ

Technique	Exercice de compétition	Maxima de pts valeur de départ		24.50	25.50	26.50	27.50
		Graduation	100 pts	100%	100%	100%	100%
			0 pt	80%	80%	80%	80%
		Maxima de pts valeur finale		74.00	75.50	77.00	78.50
		Graduation	100 pts	100%	100%	100%	100%
			0 pt	80%	80%	80%	80%
	Exercice de base	Maxima de points		60.00	60.00	60.00	60.00
		Graduation	100 pts	53.00	53.00	53.00	53.00
			0 pt	43.00	43.00	43.00	43.00
	Force	Maxima de points		120.00	120.00	120.00	120.00
Graduation		100 pts	70%	70%	75%	80%	
		0 pt	50%	50%	55%	60%	
Souplesse	Maxima de points		84.00	84.00	84.00	84.00	
	Graduation	100 pts	90%	90%	90%	90%	
		0 pt	60%	60%	60%	60%	
Trampo- line	Maxima de points		197.50	197.50	197.50	197.50	
	Graduation	100 pts	70%	70%	80%	80%	
		0 pt	20%	20%	20%	20%	

Les maxims des exercices de compétition sont des valeurs finales internationales de haut niveau, basées sur l'expérience, dans cette classe d'âge. Les notes finales avec ces valeurs montrent la progression vers un rang de diplôme ou une médaille lors des championnats d'Europe juniors et ensuite seniors.

Les maxims sont revus et modifiés chaque année si nécessaire.

3.3 Développement de la performance

Saisie des résultats

Le développement de la performance se définit comme étant le déroulement de la performance sportive d'un athlète sur une période de temps définie.

La période de temps concernée dépend de l'année de naissance de l'athlète :

- Athlètes nés entre 2011 et 2014
Le développement sportif est évalué entre la compétition de l'été 2024 et le test de l'automne 2024.

Le développement de la performance s'établit en additionnant le résultat gradué de la compétition et le résultat gradué du test.
- Athlètes nés en 2010
Le développement sportif est évalué entre la compétition de l'été 2024 et le test de l'automne 2024.
Le fait que la compétition de l'été est jugée selon les directives nationales et que le test de l'automne est jugé selon les critères internationaux rend toute comparaison est impossible.
Pour y remédier, le résultat de la compétition est converti par après à la norme internationale, ce qui permet de faire une comparaison.
Le développement de la performance est saisi d'une part via le déroulement de la difficulté de l'exercice (note D de l'exercice) et d'autre part par la qualité de l'exécution (note E de l'exercice) dans la même période.
Les deux facteurs valent chacun 50%.
En d'autres termes, plus un athlète progresse en termes de difficulté sur une période donnée, plus il reçoit de points de difficulté. Et plus l'exécution s'améliore sur la période en question et plus il obtient de points d'exécution.
- Athlètes nés entre 2007 et 2009
-Le développement sportif de ces athlètes s'obtient en comparant le test FSG 2023 et le test FSG 2024.
Le développement de la performance est saisi d'une part via le déroulement de la difficulté de l'exercice (note D de l'exercice) et d'autre part par la qualité de l'exécution (note E de l'exercice) dans la même période.
Les deux facteurs valent chacun 50%.
En d'autres termes, plus un athlète progresse en termes de difficulté sur une période donnée, plus il reçoit de points de difficulté. Et plus l'exécution s'améliore sur la période en question et plus il obtient de points d'exécution.

Graduation du développement de la performance

Année de naissance		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Programme		P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ	
Compétition	Maxima pts	86.65	91.15	94.70	97.75	74.00	75.50	77.00	78.50	
	Graduation	100 pts	95%	90%	90%	85%	100%	100%	100%	100%
		0 pt	75%	70%	65%	65%	80%	80%	80%	80%
Test	Maxima pts	1002	1427	1847	2032					
	Graduation	100 pts	50%	60%	60%	65%				
		0 pt	15%	20%	25%	30%				
Valeur de départ du test	Maxima pts					24.50	25.50	26.50	27.50	
	Graduation	100 pts				100%	100%	100%	100%	
		0 pt					80%	80%	80%	80%
Valeur finale du test	Maxima pts					74.00	75.50	77.00	78.50	
	Graduation	100 pts				100%	100%	100%	100%	
		0 pt					80%	80%	80%	80%

Les maxims sont revus et modifiés chaque année si nécessaire.

3.4 Biographie des athlètes

Saisie des résultats

L'entraîneur personnel et l'athlète de 12 ans ou plus en 2024 remplissent chacun de leur côté en octobre 2024 un questionnaire portant sur la situation scolaire, les installations d'entraînement et les parents durant les 12 mois écoulés.

Ensuite, lors d'un point de situation, l'évaluation de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur sont comparées et discutées, et le questionnaire est rempli définitivement avant d'être transmis à la FSG.

Participent à cet entretien l'entraîneur, l'athlète et les parents de celui-ci. Par ailleurs, la présence d'un.e spécialiste médical.e ou scolaire est souhaitée. Si cela n'est pas possible, l'entraîneur est tenu de prendre contact avec cette personne et de vérifier avec elle les questions spécialisées et les réponses au questionnaire.

Questionnaire

	Non	Plutôt non	Neutre	Plutôt oui	Oui
L'athlète s'entraîne sur des installations optimales pour la gymnastique artistique.					
L'athlète peut concilier son temps scolaire et ses entraînements (réduction horaires scolaires, devoirs, dispense, etc.)					
Les parents se positionnent positivement envers le sport d'élite, et ils soutiennent les athlètes dans leur quête d'objectifs sportifs					
L'athlète est formé par un entraîneur compétent (la réponse à cette question est donnée par l'entraîneur national M18)					

Les cases cochées donnent 5 points et celles non cochées 1 point.

Graduation

Année de naissance	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Programme	P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ
Maximum de points			20	20	20	20	20	20
Graduation	100 pts		100%	100%	100%	100%	100%	100%
	0 pt		20%	20%	20%	20%	20%	20%

Le nombre maximum de point est de 20 (4 questions à 5 points). Si un athlète obtient 100% des points (= 20 points), il obtient 100 points pour la graduation PISTE. S'il obtient 20% (= 4 points), il en a 0.

Le nombre de points du questionnaire compte pour la qualification des cadres.

Le nombre de points du questionnaire compte pour la qualification des cadres.

3.5 Capacité de résistance

Saisie des résultats

L'entraîneur personnel et l'athlète de 12 ans ou plus en 2024 remplissent chacun de leur côté en octobre 2024 un questionnaire portant sur la situation scolaire, les installations d'entraînement et les parents durant les 12 mois écoulés.

Ensuite, lors d'un point de situation, l'évaluation de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur sont comparées et discutées, et le questionnaire est rempli définitivement avant d'être transmis à la FSG.

Participent à cet entretien l'entraîneur, l'athlète et les parents de celui-ci. Par ailleurs, la présence d'un.e spécialiste médical.e ou scolaire est souhaitée. Si cela n'est pas possible, l'entraîneur est tenu de prendre contact avec cette personne et de vérifier avec elle les questions spécialisées et les réponses au questionnaire.

Questionnaire

	Non	Plutôt non	Neutre	Plutôt oui	Oui
Santé — L'athlète est malade plus de trois semaines par année	... plus de deux semaines par année	... plus d'une semaine par année	... environ une semaine par année	... 1-3 jour(s) par année
L'athlète peut effectuer de longs entraînements d'intensité élevée sans subir de surcharge physique.					
L'athlète peut effectuer de longs entraînements de forte intensité sans subir de surcharge psychique.					

Cocher une case „oui“ donne 5 points et cocher une case „non“ donne 1 point.

Graduation

		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Programme		P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ
Nbre max. de points				20	20	20	20	20	20
Graduation	100 pts			100%	100%	100%	100%	100%	100%
	0 pt			20%	20%	20%	20%	20%	20%

Le nombre de points maximum est de 15 (3 questions à 5 points). Si un athlète obtient 100% des points (= 15 points), il obtient 100 points pour la graduation PISTE. S'il obtient 20% (= 3 points), il en a 0.

Le nombre de points du questionnaire compte pour la qualification des cadres.

3.6 Psyché

Saisie des résultats

L'entraîneur personnel et l'athlète de 12 ans ou plus en 2024 remplissent chacun de leur côté en octobre 2024 un questionnaire portant sur la situation scolaire, les installations d'entraînement et les parents durant les 12 mois écoulés.

Ensuite, lors d'un point de situation, l'évaluation de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur sont comparées et discutées, et le questionnaire est rempli définitivement avant d'être transmis à la FSG.

Participent à cet entretien l'entraîneur, l'athlète et les parents de celui-ci. Par ailleurs, la présence d'un.e spécialiste médical.e ou scolaire est souhaitée. Si cela n'est pas possible, l'entraîneur est tenu de prendre contact avec cette personne et de vérifier avec elle les questions spécialisées et les réponses au questionnaire.

Questionnaire

	Non	Plutôt non	Neutre	Plutôt oui	Oui
L'athlète aime les situations dans le sport qui lui permettent de constater à quel point il est bon.					
L'athlète peut accepter les corrections et les appliquer.					
L'athlète est de „type compétitif“ (il est à même de faire de son mieux en compétition)					
Il est important pour l'athlète de toujours s'améliorer et de faire des progrès.					
Il est important pour l'athlète de montrer qu'il est mieux que les autres.					
Il est important pour l'athlète d'essayer encore et toujours même s'il fait des erreurs.					
Une fois que l'athlète a appris quelque chose de nouveau, il veut en apprendre encore plus.					
L'athlète utilise au mieux le temps d'entraînement dont il dispose.					

Cocher une case „oui“ donne 5 points et cocher une case „non“ donne 1 point.

Graduation

Année de naissance	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Programme	P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ
Nbre max. de points			40	40	40	40	40	40
Graduation	100 pts		100%	100%	100%	100%	100%	100%
	0 pt		20%	20%	20%	20%	20%	20%

Le nombre maximum de point est de 40 (8 questions à 5 points). Si un athlète obtient 100% des points (= 40 points), il obtient 100 points pour la graduation PISTE. S'il obtient 20% (= 8 points), il en a 0.

Le nombre de points du questionnaire compte pour la qualification des cadres.

3.7 Anthropométrie

Saisie des résultats

L'entraîneur personnel et l'athlète de 12 ans ou plus en 2024 remplissent chacun de leur côté en octobre 2024 un questionnaire portant sur la situation scolaire, les installations d'entraînement et les parents durant les 12 mois écoulés.

Ensuite, lors d'un point de situation, l'évaluation de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur sont comparées et discutées, et le questionnaire est rempli définitivement avant d'être transmis à la FSG.

Participent à cet entretien l'entraîneur, l'athlète et les parents de celui-ci. Par ailleurs, la présence d'un.e spécialiste médical.e ou scolaire est souhaitée. Si cela n'est pas possible, l'entraîneur est tenu de prendre contact avec cette personne et de vérifier avec elle les questions spécialisées et les réponses au questionnaire.

Questionnaire

	Non	Plutôt non	Neutre	Plutôt oui	Oui
L'athlète a une silhouette idéale pour la gymnastique artistique					
Critères de jugement <i>Proportions idéales :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaules larges ▪ bassin étroit ▪ jambes droites et élancées ▪ rapport de levier tronc-bras-jambes <i>Taille adulte :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 165 – 168 cm 					

Les cases cochées donnent 5 points et celles non cochées 1 point.

Graduation

Année de naissance		2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Programme		P1	P2	P3	P4	P5	P5	CdPJ	CdPJ
Maxima de pts				5	5	5	5	5	5
Graduation	100 pts			100%	100%	100%	100%	100%	100%
	0 pt			20%	20%	20%	20%	20%	20%

Le nombre de points maximum est de 5 (1 question à 5 points). Si un athlète obtient 100% des points (= 5 points), il obtient 100 points pour la graduation PISTE. S'il obtient 20% (= 1 point), il en a 0.

Le nombre de points du questionnaire compte pour la qualification des cadres.

4. Calendrier et communication

Ci-après le résumé des manifestations, périodes et voies de communication décisives pour la formation des cadres 2025.

Quoi		Quand	Valable pour les athlètes nés en							
			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compétition	Journées cantonales de gym art. Berne/Fribourg	27 – 28 avril 2024	x	x	x	x	x	x	x	x
	Schaffhauser Cup	4 mai 2024								x
	Journées de gym art. Zurich	11 – 12 mai 2024	x	x	x	x	x	x	x	
	Journées gym art. Mittelland	18 - 19 Mai 2024	x	x	x	x	x	x	x	x
	Championnats suisses juniors	8 – 9 juin 2024			x	x	x	x	x	x
	Championnats suisses seniors	22 – 23 juin 2024	x	x						
Test	Test FSG 9-13 ans	16 – 17 novembre 2024					x	x	x	x
	Test FSG 14-17 ans	19 – 20 octobre 2024	x	x	x	x				
Développement de la performance		Periode Test 2023 — Test 2024	x	x	x					
		Periode compétition 2024 — Test 2024				x	x	x	x	x
Questionnaire		A remplir en octobre 2024	x	x	x	x	x	x		

- Les résultats servant au classement PISTE sont saisis et enregistrés en continu durant 2024.
- Le classement global PISTE est préparé durant la deuxième moitié de novembre 2024.
- Ensuite, l'entraîneur national M18 et l'entraîneur de prospection M12 discutent de ce classement avec les entraîneurs des bases sportives.
- La nomination définitive des athlètes dans le cadre intervient début décembre 2024. La nomination est soumise à Swiss Olympic pour approbation.
- Une fois les listes définitives des cadres approuvées, la FSG les publie durant la deuxième moitié de décembre.
- Les entraîneurs en chef des bases sportives parlent des résultats avec les athlètes et leurs parents. En cas de divergences d'opinion importantes, l'entraîneur national M18 et le chef de la relève peuvent être consultés pour fournir des explications.

5. Médecine du sport

Une fois dans le cadre national M15, les athlètes sont tenus de se soumettre une fois par année à un examen de médecine du sport dans un cabinet médical compétent pour la base sportive.

Les plus jeunes athlètes ne sont pas tenus de se soumettre à un examen de médecine du sport ; toutefois, il leur est vivement recommandé de le faire sur une base volontaire.

6. Abréviations

CEP	=	Cursus d'entraîneur professionnel
CdPJ	=	Code de pointage junior FIG
CED	=	Cursus d'entraîneur diplômé
P	=	Programme
PISTE	=	Evaluation pronostique, intégrative et systématique de la part de l'entraîneur
FSG	=	Fédération suisse de gymnastique